



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations de logement

Question écrite n° 84581

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la suppression du cumul de l'aide au logement pour les étudiants et de la demi-part fiscale de leurs familles. L'aide au logement est une aide financière dont les étudiants non boursiers peuvent bénéficier. L'UNEF, l'Union nationale des étudiants de France, estime à 70 % le nombre de ces étudiants. Dans le contexte actuel, il apparaît que le montant insuffisant des aides au logement rend indispensable le soutien des familles pour que leurs enfants puissent mener à bien leurs études, se loger et vivre décemment. Cette interdiction va donc aggraver la situation des familles et amputer le soutien financier qu'elles apportaient à leurs enfants étudiants. L'UNEF donne l'exemple d'une famille, dont les revenus s'élèvent à 2 500 euros par mois, qui a trois enfants à charge qui verrait chacun son aide fiscale réduite de 1 319 euros par an... Seules les familles les plus aisées (revenu mensuel de 90 000 euros) pourront renoncer à l'aide au logement car le montant fiscal des aides touchées au titre de la demi-part est supérieur à celle-ci. Ainsi, cette disposition risque très certainement d'orienter les jeunes vers des abandons ou des renoncements d'études devant l'obstacle financier alors qu'il est indispensable, aujourd'hui, de les motiver à se former. Il s'agit sur le territoire de plus de 700 000 étudiants qui bénéficient de l'aide au logement, la demi-part fiscale représentant une dépense de 1,7 milliard d'euros. En conséquence, on va assister à une baisse massive de plusieurs centaines de millions d'euros des dépenses d'aide sociale aux étudiants. Aussi, il lui demande si elle entend suspendre cette décision qui fait des jeunes les victimes de l'austérité et qui s'avère contraire aux engagements du Gouvernement en matière d'autonomie de l'étudiant avec une politique de redéploiement des dépenses fiscales dans un système d'aide directe aux étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84581

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8034

Question retirée le : 10 août 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)